



Réunion du comité de déploiement de la BAN le 22 mars 2024 de 10 h 00 à 11h30
en visio-conférence

Réf : CNIG 2024-016

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE DÉPLOIEMENT DE LA BAN

- Préparation du dossier à présenter à la CNERP (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population) du CNIS.
- Point d'avancement BAL/BAN
- Lancement de l'appel à commentaire du standard adresse.

Liste des participants

Nom	Fonction
Frédérique WILLIAMS	BAN – IGN
Yann DONNART	BAN – IGN
Ariane ROSE	BAL - ANCT
Anthony GUEROUT	AMF
Frédéric MINODIER	INSEE
Loïc REBOURS	ENEDIS (Représentant GT acteurs nationaux et St Adresse)
Pierre LAULIER	CNIG secrétaire général

Pièce jointes :

- Présentations faites en séance disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/comite-de-deploiement-de-la-base-adresse-nationale-a25933.html>

Echanges

Préparation du dossier à présenter à la CNERP

La simplification de la gestion des adresses nécessite une évolution du processus et des outils de l'INSEE pour le recensement de la population. Cette simplification est attendue, en particulier par les petites communes qui ne disposent pas de ressources dédiées à la gestion des adresses.

Des ébauches de scénarios ont été préparés par l'INSEE et l'équipe BAN, et plusieurs communes se sont déclarées volontaires pour participer rapidement à des expérimentations où seront testés ces scénarios.

Il convient de porter le sujet à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) du Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui est l'instance de concertation pour l'évolution du processus de recensement. Un dossier sera préparé par l'INSEE avec l'appui de l'équipe BAN pour une présentation à la CNERP de novembre 2024.

Facturation des entreprises qui subissent un changement d'adresse.

Interrogé, le ministère de l'économie et des finances a confirmé qu'il ne doit pas y avoir de frais pour une entreprise dont l'adresse est modifiée par décision de la commune.

Cependant on constate que le guichet unique d'inscription des entreprises, géré par l'INPI, ne semble pas distinguer changement d'adresse et transfert de siège social, et facture des frais aux entreprises.

L'INSEE vérifiera comment les changements d'adresse sont gérés pour la base SIRENE et apportera son appui pour résoudre cette question.

Avancement du déploiement des BAL

Le seuil des 50% de communes avec BAL a été dépassé La carte d'avancement est disponible ici : <https://adresse.data.gouv.fr/deploiement-bal>

Les actions d'information et de sensibilisation de l'ANCT sont ciblées prioritairement sur les départements les moins avancés, en recherchant des relais locaux.

Un webinaire organisé récemment par l'AMF a réuni plus de 800 participants.

Toutes les communes qui avaient encore des formats historiques pour gérer leurs adresses sont désormais passées au format BAL.

Avancement des développements BAN

Le processus d'affectation de l'identifiant de l'adresse par les outils producteurs est opérationnel, mais pour l'instant seules les communes ayant participé aux tests ont des identifiants sur leurs adresses. Pour générer l'identifiant sur le reste du stock de données pour les autres communes (issues de BAL ou issues de l'« assemblage » c'est-à-dire les adresses non issues de BAL) il faut déployer la gestion de l'identifiant dans les outils

producteurs. L'objectif est que 100% des adresses aient un identifiant fin 2024, cette généralisation se fera par paliers en fonction du déploiement dans les différents outils, indépendamment de la publication des BAL et sans intervention des communes.

L'enjeu sera ensuite sur les bonnes pratiques à respecter lors de l'actualisation des données pour garantir la stabilité de cet identifiant. Des règles de bonne pratique sont en cours de rédaction.

Avancement du déploiement de la BAN

Pour la convergence du référentiel adresse de la DGFIP avec la BAN, il est prévu une phase d'initialisation sur le stock de données puis une phase de synchronisation sur le flux. La DGFIP s'appuiera sur les adresses certifiées uniquement et disposant d'un identifiant. Le bureau GF3A prévoit une période transitoire où les deux systèmes fonctionneront en parallèle jusqu'à fiabilisation du dispositif.

Pour assurer la synchronisation sur le flux, l'association de l'adresse à la parcelle sera requise. L'outil Mes Adresses permet déjà cette saisie, elle ne sera demandée aux communes que pour les nouvelles adresses.

Une communication conjointe DGFIP – Equipe BAN va être mise en place.

Concernant le déploiement côté utilisateurs, une page « usages » est en place pour répertorier les utilisations de la BAN : <https://adresse.data.gouv.fr/donnees-nationales/usages> ainsi qu'une page de mesure des statistiques d'utilisation (<https://adresse.data.gouv.fr/stats>)

Des témoignages d'utilisateurs sont aussi diffusés dans le cadre des Adresse lab (pour les derniers témoignages : ANFSI, Here, IGN)

Les Rencontres des utilisateurs nationaux, permettent de réunir les grands opérateurs utilisateurs de l'adresse (opérateurs de réseaux télécom, énergie, courrier, livraison,..) et faire remonter leurs attentes sur le déploiement de l'identifiant, la publication des différentiels, etc. Il y a une forte attente d'avoir des résultats et des moyens opérationnels.

Il pourra être intéressant d'ajouter sur une page du site adresse.data.gouv.fr une visualisation de l'avancement du déploiement de l'identifiant.

Point sur le GT standard adresse : lancement de l'appel à commentaire

Le GT standard adresse a été mis en place en janvier 2023 et s'est réuni 12 fois pour aboutir à un projet de standard qui pourra être mis en consultation publique à partir du 2 avril.

Le standard propose un modèle général de l'adresse à trois niveaux. Le premier niveau (« Adresse ») correspond au périmètre BAN actuel, auquel s'ajoute un complément d'adresse (« Adresse complémentaire ») par exemple avec l'identification du bâtiment, et une « Adresse détaillée » qui peut aller jusqu'au niveau du local.

Le standard est complété par des annexes illustrant les concepts et précisant les cas d'usages par des « vues métiers ».

Conclusions

- ⇒ Les possibles évolutions du processus de mise à jour des adresses des logements du recensement de population en lien avec le « Dites-nous le une fois » de l'adresse seront présentées à la CNERP de novembre.
- ⇒ Des expérimentations avec des communes volontaires pourront débuter prochainement pour étudier des scénarios qui pourraient leur faciliter la mise à jour.
- ⇒ Le déploiement de la génération de l'identifiant de l'adresse est initié avec un objectif de 100% à fin 2024
- ⇒ Un appel à commentaire public du standard adresse sera lancé début avril.

Prochaine réunion

- ⇒ **La prochaine réunion du comité de déploiement se tiendra le 19 juin à 15h30**